

Annexe 3 à l'arrêté ministériel du 24 avril 2013 modifiant certains modèles de documents visés à l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire et à l'arrêté royal du 11 mai 2004 relatif aux conditions d'agrément des écoles de conduite des véhicules à moteur.

Annexe 4 à l'arrêté ministériel du 27 mars 1998 déterminant les modèles de documents visés à l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire.

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL MOBILITÉ ET TRANSPORTS

DEMANDE D'UN PERMIS DE CONDUIRE PROVISOIRE

CATÉGORIE C1-C1+E-C-C+E-D1-D1+E-D-D+E

JE SOUSSIGNÉ(E)	Voir verso et compléter	A REMPLIR PAR L'AUTORITE
Nom et prénom :		PERMIS DE CONDUIRE PROVISOIRE
Date et lieu de naissance		Cat. :
N° document d'identité		N° :
Adresse (rue, n°, boîte)		Délivré le :
Code postal + Commune		Le préposé
N° registre		

sollicite [cochez la (les) case(s) adéquate(s)]:

- l'octroi d'un permis de conduire provisoire pour la catégorie :
- C1 C1+E C C+E D1 D1+E D D+E
- la suppression pour une des catégories ci-dessus de la mention « automatique » (code 78) figurant sur le permis de conduire dont je suis titulaire.

Fait à, le Signature du demandeur :

A REMPLIR PAR LE CENTRE D'EXAMEN

A REMPLIR L'AUTORITE

<p>I. Centre d'examen/n° de dossier :</p> <p>Auto-école n° :</p>	<p>II. Attestation de réussite ou d'exemption de l'EXAMEN THÉORIQUE (1)</p> <p>CAT. :</p> <p>Date:</p> <p><small>(1) L'exemption de cet examen est attestée par l'autorité</small></p>	<p>Attestation médicale :</p> <p>Validité :</p> <p>Restriction:.....</p>
--	--	--

GUIDE 1

Date et signature du guide:

Nom et prénom:		
Date de naissance:	N° registre national:	
Code postal + commune:		
N° du permis de conduire:		
Catégorie(s) :		

Le Bourgmestre ou son délégué,

Validé par la commune du guide....., le..... Sceau

GUIDE 2

Date et signature du guide:

Nom et prénom :		
Date de naissance:	N° registre national:	
Code postal + Commune:		
N° du permis de conduire:		
Catégorie(s) :		

Le Bourgmestre ou son délégué

Validé par la commune du guide....., le..... Sceau

I. Je soussigné(e) déclare :

1. si je suis candidat au permis de conduire des catégories AM, A1, A2, A, B, B+E, avoir pris connaissance du dépliant reprenant les normes médicales minimales concernant l'aptitude physique et psychique à la conduite d'un véhicule à moteur, et les avoir comprises,
2. avoir pris connaissance de l'article 24 de la loi relative à la police de la circulation routière qui impose la restitution du permis de conduire à l'autorité qui l'a délivré lorsque l'aptitude physique ou psychique ne répond plus aux normes médicales minimales.

Date :

Signature :

II. DECLARATION RELATIVE A L'ABSENCE DE DECHEANCE DU DROIT DE CONDUIRE

Je déclare ne pas être déchu du droit de conduire un véhicule de la catégorie sollicitée et avoir réussi, le cas échéant, les examens de réintégration dans le droit de conduire.

Date :

Signature :

III. AVERTISSEMENT

Quiconque a fait une fausse déclaration en vue d'obtenir un permis de conduire, un permis de conduire provisoire ou une licence d'apprentissage est puni d'un emprisonnement de quinze jours à six mois, d'une amende de 200 à 2.000 EUR (augmentée des décimes additionnels) ou d'une de ces peines seulement. En outre, le juge peut prononcer une déchéance du droit de conduire soit à titre définitif, soit à titre temporaire pour une durée de huit jours au moins et de cinq ans au plus; cette déchéance peut être assortie d'examen(s).

IV. APPLICABLE POUR LE PERMIS DE CONDUIRE UNIQUEMENT

La demande de permis de conduire dûment complétée et signée par l'intéressé et munie des attestations requises doit être présentée à l'administration communale accompagnée du document d'identité et de deux photographies de 35mm sur 45mm prises de face, d'exécution récente et avec lunettes si le requérant en porte habituellement. Pour des raisons médicales ou religieuses, dûment justifiées, une photographie où la tête est couverte peut être admise à la condition que le visage, c.à.d. le front, les joues, les yeux, le nez et le menton, soient entièrement découverts.

V. PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Les données collectées à l'aide de ce formulaire seront traitées pour la gestion des permis de conduire et titres qui en tiennent lieu par et sous la responsabilité de l'Etat belge représenté par le Ministre ayant la sécurité routière dans ses attributions, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire. Si vous désirez prendre connaissance des données qui vous concernent et demander, le cas échéant, la rectification de celles-ci, adressez-vous à la Direction générale Transport routier et Sécurité routière - Service Permis de conduire - City Atrium, Rue du Progrès 56, 1210 Bruxelles.

VI. DECLARATION RELATIVE A L'UTILISATION DE LA PHOTOGRAPHIE ET DE LA SIGNATURE (*)

Je soussigné(e) autorise l'utilisation de ma photographie et de ma signature contenues dans le Registre des cartes d'identité ou dans le Registre des cartes d'étranger.

Date :

Signature :

(*) A remplir uniquement s'il s'agit du permis de conduire provisoire modèle carte

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 24 avril 2013 modifiant certains modèles de documents visés à l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire et à l'arrêté royal du 11 mai 2004 relatif aux conditions d'agrément des écoles de conduite des véhicules à moteur.

Le Secrétaire d'Etat à la Mobilité,

M. WATHELET